



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport-préavis

relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 72'500.- au maximum pour la réalisation d'un fitness urbain et à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Alioune Diop « L'étude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air »

Président : Olivier Raduljica (SOC)
Membres : Jonathan Al Jundi (SOC)
Charlotte Chevallier (SOC)
Laurent Demartini (PLR)
Vincent Haldi (ML)
Olivier Müller (PLR)
Mélanie Nicollier (PLR)
Frank Peters (UDC)
Benoît Ruchet (PLR)
Anne Saito (Les Verts) remplacé par Géraldine Torchio

Monsieur la Président, Mesdames et Messieurs,

La commission s'est réunie le mardi 13 novembre 2018 à la Villa Mounsey en présence de MM. Caleb Walther, Municipal, Gian-Franco Sentinelli, chef de service, et Julien Chevalley, délégué au sport, que nous remercions pour la qualité et la pertinence des informations fournies.

PREAMBULE

En préambule, M. Walther explique qu'une telle installation s'inscrit parfaitement dans la politique du sport développée actuellement dans notre commune. En effet, des infrastructures sont développées pour les clubs mais également pour les individuels en libre accès. Il mentionne que les retours de la commune de Vevey qui possède une telle installation sont positifs et que les engins y ont trouvé leur public.

DISCUSSION GENERALE

Un commissaire s'interroge sur l'emplacement et la proximité avec les terrains de

pétanque. Il lui est répondu que le but est d'installer les engins dans le prolongement de ce qui est déjà bâti et pas d'éparpiller les éléments sur la plage du Pierrier. Un petit mur d'un demi-mètre de hauteur fera office de séparation et la distance aux engins sera d'environ 3m.

La recherche de partenaires financiers comme pour les récents Helsana Trails est évoquée. Il nous est expliqué que Helsana Trails est devenu une marque et qu'il en existe dans toute la Suisse. A la connaissance du service, il n'y a qu'un fitness en suisse romande qui soit sponsorisé de manière similaire. De plus, avoir de la publicité dans ce lieu très fréquenté est plus sensible.

La question de la subvention est ensuite abordée. On nous assure qu'il y aura une subvention, le programme cantonal étant reconduit l'année prochaine, mais que son montant n'est pas encore arrêté et dépendra du budget voté au niveau cantonal.

Un commissaire revient sur l'expérience veveysanne et mentionne qu'il a l'impression de plutôt voir des curieux ou des enfants utiliser les engins. Le service nous informe que les bons échos veveysans sont de deux natures. Premièrement par rapport à la qualité des engins et à la réactivité de l'entreprise lorsqu'il faut remplacer une pièce. Deuxièmement par rapport à la fréquentation qui semble très bonne selon le service du sport de la ville de Vevey qui se rend régulièrement sur place. Ce type d'installation ne s'adresse normalement pas au même public qui fréquente les salles de fitness mais plutôt à des gens qui font peu d'activité physique. Elle a donc principalement un rôle de sensibilisation au sport et apporte accessoirement un écho positif en terme d'action publique. Si cette installation devait devenir très prisée, la construction d'une seconde zone de fitness urbain pourrait être envisagée peut-être avec la création d'un parcours les reliant.

Un commissaire s'inquiétant de l'utilisation des engins par les enfants, la question de la sécurité est ensuite abordée. On nous apprend que les normes pour ces installations de fitness sont les mêmes que celles pour les places de jeux. Les engins sont adaptés pour une taille adulte mais ne représente aucun danger pour des enfants. Plus largement, une sensibilisation à une bonne utilisation est aussi envisagée avec la venue d'un coach pour certains événements ou l'intégration de l'installation dans l'urban-training que propose la commune. Quant à l'entretien et le nettoyage, l'entreprise qui installe les engins assure une maintenance deux fois par année et les services communaux effectuent des passages réguliers. Enfin, l'appropriation par un maximum de gens permettra à l'installation de ne pas être squattée et de garder sa vocation sportive.

Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous demande de bien vouloir prendre les résolutions suivantes.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport-préavis No 36/2018 de la Municipalité du 12 octobre 2018 au Conseil

communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 72'500.- au maximum pour la réalisation d'un fitness urbain et à la réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Alioune Diop « L'étude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air ».

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport-préavis, en réponse au postulat de M. Alioune Diop pris en considération le 29 avril 2015 sous le titre « L'étude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air »;
2. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'installation d'un fitness urbain au Pierrier à Clarens;
3. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 72'500.- au maximum, sous déduction d'éventuelles subventions à recevoir;
4. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde;
5. d'amortir cet investissement par le compte No 355.3311;
6. de couvrir cet amortissement par un prélèvement correspondant dans la réserve générale, compte No 9282.001 « réserves générales pour investissements futurs »;
7. de prévoir dans les budgets 2020 et suivants le montant de CHF 1'000.- au compte No 355.00.3154 « entretien machines et matériel » pour l'entretien annuel de ces équipements;
8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Olivier Raduljica (SOC)